



Ordonnance sur l'augmentation temporaire de la production d'électricité des centrales hydroélectriques

Abrogation du ...

*Le Conseil fédéral suisse
arrête:*

Article unique

L'ordonnance du 30 septembre 2022 sur l'augmentation temporaire de la production d'électricité des centrales hydroélectriques¹ est abrogée au 1^{er} avril 2023.

...

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Alain Berset
Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

¹ RO 2022 548